



Cent pour Un - Pays Royannais

Association Loi 1901 - n° W172008808
Sous préfecture de Rochefort le 7 avril 2021
Assemblée Générale Ordinaire
dimanche 19 mars 2023 à 15 heures
à la Maison des Associations de Royan
61 bis cours Paul Doumer - 17200 Royan

PROJET DE COMPTE-RENDU

Les associés de l' Association Cent pour Un - Pays Royannais se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire le dimanche 19 mars 2023 à 15 heures à la Maison des Associations de Royan sur convocation envoyée par la Présidente Françoise Valdivia par mail le 7 mars 2023 ou remises en main propre ou par courrier dans les jours qui suivirent aux associés n' ayant pas d' adresse mail et avec l' ordre du jour suivant :

- 1 - Nouvelles des collectifs
- 2 - Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 27 mars 2022
- 3 - Rapport moral et rapport d'activité
- 4 - Rapport sur les dons d'organismes collectifs
- 5 - Rapport financier et rapport du Vérificateur aux comptes
- 6 - Rapport d'orientation
- 7 - Budget prévisionnel
- 8 - Modification du Règlement Intérieur
- 9 - Montant de la cotisation
- 10 - Election du nouveau Collège
- 11 - Election du Vérificateur aux comptes
- 12 - Questions diverses

A ces convocations étaient joints le procès-verbal de l' Assemblée générale ordinaire du 27 mars 2022, le projet de modification du Règlement Intérieur approuvé par le Collège en date du 14 février 2023, le projet de résolution et un formulaire de pouvoir.

Les procurations sont déposées sur le bureau de l'assemblée et resteront annexées au procès-verbal :

- DE SOUSA Françoise à AZIROVA Maïa
- PREVOST Isabelle à DUBOIS Daniel
- VIGIE Catherine à TERON Jean-Luc
- DAVIAUD Cécile à TERON Marie-Françoise
- LAROCHE Lucienne à VALDIVIA Françoise
- BEUL Christine à MAILLOT Didier
- DAVIAUD Michel à MAILLOT Marie-Odile
- OLIVIER Monique à MARGUERON Constance
- MOINARD Annick à RAVENEL Marie
- MIMAUD Annie à MAUGARS Roselyne
- DUPEUX Michel à BILLET Chantal
- OLIVIER Robert à PARMENTIER Gérard

Concernant l' AG, 24 personnes ont émergé la feuille de présence dont 12 avec pouvoir. Il y avait donc 36 personnes qui ont pris part aux votes.

Le nombre de membres actifs pour 2023 au 19 mars était de 48 personnes. La Présidente constate que, le quorum étant atteint, l' Assemblée peut donc délibérer.

Avec les membres associés et 4 de nos hôtes, 30 personnes étaient présentes lors de cette Assemblée générale

1 - Nouvelles des Collectifs

La Présidente donne la parole à tous les hôtes présents et à leurs référents pour qu' ils donnent de leurs nouvelles.

2 - Approbation du procès-verbal de l' Assemblée générale du 21 mars 2021

Aucune remarque n' étant faite à ce procès verbal, il est soumis au vote et approuvé à l' unanimité.

3 - Rapport moral et rapport d'activités

François Valdivia, Présidente, lit son rapport moral :

"C' est impressionnant, vous ne trouvez pas? Avec Maïa et Méri, nous soutenons maintenant 11 personnes, dont 3 enfants. Et nous avons dû dire non à d' autres demandes, y compris des mamans avec enfants. A me déchirer le cœur... mais comment faire? Jean-Luc va vous le redire, notre budget, malgré votre générosité, est contraint. Et il faut aussi des gens pour accompagner nos hôtes, des personnes qui ont du temps à leur consacrer. Car il ne s' agit que de temps, personne ne manque de bonne volonté. Et nous gagnons en eux de vrais amis. Rappelez-vous le bon moment que nous avons passé avec eux début juillet.

Nous ne sommes pas seuls! En particulier pour les questions juridiques, mais pas seulement, nous sommes en relation avec d' autres associations. Ainsi nous participons au Collectif Migrants 17, en Charente-Maritime, et au réseau national des Cent pour Un. Et maintenant, nous nous soucions de la loi qui se prépare, portée par M. Darmanin, ministre de l' Intérieur. Nous avons rendez-vous avec M. Gérard, député de la 4ème circonscription, afin d' en parler avec lui. Bref, ce fut une année bien remplie!

Voici le récapitulatif des activités:

Avril 2022	21	Accueil d' Ismaïl
mai	27	Réunion publique organisée par CM17 sur les jeunes migrants
juin	1er	Néné déménage et laisse son appartement à Ismaïl, tous deux à Cozes
juillet	3	Fête des hôtes
août	11	La Commission Communication décide d' envoyer 3 lettres/an aux membres
	fin	Fin de la ramasse alimentaire au Super U de Cozes
septembre	26	Finances Publiques attestent que les dons versés à 100/1 sont déductibles
octobre	4	Accueil d' Aïssatou et Kadjaliou
	9	Évènement de communication nationale des «Cent pour Un» Début de la ramasse vestimentaire au Décathlon de Saintes
Novembre	15	Fin de l' OQTF contre Néné
	26	Aïssatou et Kadjaliou emménagent dans un studio à Royan
décembre	10	Accueil de Jennet, Bénard et Savior
	14	Fin de l' OQTF contre Reinier

Après débat et précisions, les rapports sont mis aux voix. Personne ne demande un vote à bulletin secret, il est donc voté à main levée.

Le Rapport moral et le Rapport d' activités présentés par la Présidente au nom du Bureau et du Collège sont adoptés à l' unanimité.

4 - Rapport sur les dons d'organismes collectifs

Mme Marie-Françoise TERON explique que l' Association travaille avec Comerso, association qui met en relation des commerces et des organismes susceptibles de bénéficier des dons des commerces, selon la loi AGECE qui lutte contre les gaspillages de surplus.

Nous avons d' abord eu une première tentative avec le Super U de Cozes, mais la ramasse alimentaire n' était pas adaptée. A notre grand regret, nous avons dû abandonner, et laisser perdre des quantités de nourriture.

Après cet échec, nous avons établi un accord avec le Décathlon de Saintes, toujours grâce à Comerso. Nos hôtes bénéficient ainsi de vêtements et matériel de sport utiles.

Après débat et précisions, le rapport est mis aux voix. Personne ne demande un vote à bulletin secret, il est donc voté à main levée.

Le Rapport sur les dons d'organismes collectifs est adopté à l'unanimité.

5 - Rapport financier et Rapport du Vérificateur aux comptes

Jean-Luc Téron, Trésorier, donne quelques chiffres clé sur les adhésions :

A fin 2022, l'association compte :

- 45 membres actifs, qui ont payé la cotisation de 5 € pour l'année,
- 85 donateurs qui ont fait au moins un don en 2022.

Son rapport est annexé au présent compte rendu.

Après audition du Rapport financier présenté par le Trésorier au nom du Bureau et du Collège puis du rapport du Vérificateur aux comptes lu par le Trésorier, les comptes de l'année 2021 sont adoptés en l'état, à l'unanimité.

6 - Rapport d'orientation

La Présidente ~~demande~~ comment nous allons continuer. A moins que quelqu'un veuille remettre cela en cause? Alors il faut nous en donner les moyens. Ce qui veut dire que nous avons besoin de financement et de bénévoles, de logement et de ressources au profit de nos hôtes.

Alors voici quelques pistes:

* les membres de l'Association sont déjà très généreux, et pourtant il nous faut plus de financement et nous faire connaître plus largement. Nous avons demandé des subventions, Jean-Luc va en reparler dans un instant. Et Marie-Françoise et lui, avec Constance, ont trouvé un autre moyen: Mme Marie-Françoise TERON et Mme Constance MARGUERON présentent le projet de concert de deux chorales.

* il faut trouver des logements. En urgence pour Jennet, Bénard et Savior, qui doivent quitter l'appartement actuel d'ici fin mai. Il est nécessaire que tous participent à cette recherche: quelqu'un a-t-il des suggestions?

* tous nos hôtes ont besoin de progresser en français. Nous allons faire une demande de subvention spéciale pour recruter un professeur de français. Qu'en pensent les personnes présentes?

* ils ont aussi besoin de travailler. Il existe un moyen légal, ce sont les emplois particuliers, payés par CESU. Nous pouvons aider les personnes qui ne savent pas encore faire la procédure, ce n'est pas difficile. Alors, chaque fois que quelqu'un parle d'une aide à la maison, il faut penser à nos hôtes, ils ne sont pas manchots, ils sont disponibles, fiables. Et ils ont grand besoin de travailler!

* selon les personnes présentes, pouvons-nous former plus de collectifs? Hélas, nous allons encore recevoir des demandes. Serons-nous obligés de tous les refuser? Evidemment, cela dépend de nos ressources, économiques et humaines. Dans la mesure où nous en avons les moyens (argent, bénévoles, logement), la Présidente propose d'accueillir plus d'hôtes. Quelle est la position de l'Association?

* les personnes présentes ont-elles d'autres propositions? ...

Après débats et discussions, ce Rapport d'orientation est soumis au vote.

Le Rapport d'orientation présenté par la Présidente au nom du Bureau et du Collège est adopté à l'unanimité.

7 - Budget prévisionnel

Le budget prévisionnel pour 2023 présenté par le Trésorier, Jean-Luc Téron au nom du Collège a été fait dans les perspectives suivantes :

- Assurer la pérennité de l'Association
 - Augmenter le nombre d'adhérents et de donateurs
 - Augmenter notre visibilité (être connu au niveau national...)
 - > Renforcer notre communication
 - > Développer le partenariat
- Avoir des projets :
 - Nouvelles familles à soutenir
 - réaliser deux concerts
 - Ramasse non alimentaire à poursuivre
 - > Trouver des bénévoles

Le budget prévisionnel est annexé.

Après débat, le Budget prévisionnel présenté par le Trésorier au nom du Bureau et du Collège est adopté à l'unanimité.

8 - Modification du Règlement Intérieur

Le projet de modification du Règlement Intérieur a été diffusé à chacun des membres de l' Association.

Mme la Présidente la présente en ces termes: «En décembre dernier, bien normalement, quelques bénévoles ont déposé leur note de frais, et ils en ont fait l' abandon à l' Association. C' est-à-dire qu' ils ont renoncé à être remboursés. Heureusement! j' en ai eu des sueurs froides. Car nous n' êtes pas seulement généreux en argent, mais aussi en efforts pour nos hôtes, et dans nos campagnes, cela se matérialise en kilomètres parcourus. Mais cela coûterait très cher à l' Association si nous devions rembourser ces frais. C' est ainsi que j' ai eu l' idée de cet article dans le Règlement Intérieur:

Article 14: Afin de réserver le budget de l' Association à son objet principal, à savoir le soutien des hôtes, les frais des bénévoles ne seront remboursés que si la personne en a fait la demande préalable au Collège et que celui-ci l' accepte expressément. L' Association met à disposition de ses membres un formulaire d' abandon des frais, permettant d' obtenir de celle-ci un reçu fiscal, formulaire qui doit être adressé au Président, ou en son absence au Secrétaire, accompagné de tous les justificatifs. Après validation, la demande est adressée au Trésorier pour enregistrement. Le montant des indemnités kilométriques est le tarif officiel de l' Etat, consultable sur le site www.economie.gouv.fr/particuliers/bareme-kilometrique

Ce projet de modification du Règlement Intérieur est ensuite soumis au vote de l'Assemblée et adopté à l' unanimité.

9 Montant de la cotisation

Le trésorier, Jean-Luc Téron propose au nom du Collège de maintenir le montant de la cotisation des membres actifs pour 2023 à 5 €.

Après débat, le montant de la cotisation des membres actifs pour 2023 est fixé à 5 € à l' unanimité.

10 - Election du nouveau Collège

La Présidente rappelle que "le tirage au sort prévu par les statuts a désigné Marie-Pierre BOITEAU et elle-même Françoise VALDIVIA comme les deux membres du Collège à devoir être renouvelés cette année. Il reste donc Jean-Luc TERON, Marie-Françoise TERON, Gérard PARMENTIER, Constance MARGUERON et Frédérique CAILLE, ainsi que Chantal VIANOU et Chantal BILLET nos référentes de Collectif. Le Collège peut être composé de 3 à 15 membres actifs. Ensuite, le Collège élira en son sein le Bureau, le ou la Présidente, le ou la Trésorier ou Trésorière et le ou la Secrétaire. Qui présente sa candidature ?"

Après débat et vote, le Collège nouvellement élu à l' unanimité se compose de Chantal BILLET, Frédérique CAILLE, Constance Margueron, Gérard PARMENTIER, Françoise VALDIVIA, Jean-Luc TERON, Marie- Françoise Téron et Chantal VIANOU.

11 - Election du Vérificateur aux comptes

Olivier Martin est candidat à sa succession et aucun autre candidat ne se présente. Olivier Martin est réélu à l' unanimité, pour un an renouvelable, après l' expression de nombreuses félicitations et d' aussi nombreux remerciements de la part de l' Assemblée.

12 - Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune demande d' intervention et plus aucune question n' étant posée, la Présidente, François Valdivia clos l'Assemblée à 17 h 00 et invite tous les présents à un pot de l' amitié sur place.

certifié conforme
Billet
Secrétaire

---00000000---

A APPROUVER A L' ASSEMBLEE GENERALE 2024



Assemblée générale

Cent pour Un – Pays Royannais

Dimanche 19 mars 2023

RAPPORT FINANCIER

Réalisation 2022 (1/3)

- Chiffres clés 2022

Nombre de membres	Actifs	Bénévoles	Donateurs
Réalisé 2021	28	16	110
Réalisé 2022	45	21	85
Evolution 22/21	61%	31%	-23%

	Dons	Don moyen	Collectifs
Réalisé 2021	26043,12€	236,76€	3
Réalisé 2022	11 341,00€	133,42€	5
Evolution 22/21	-56%	-44%	67%

Réalisation 2022 (2/3)

Dépenses		Recettes	
Asso	621,91 €	4 418,06 €	Report 2021
Collectif Maïa-Méri	4 704,53 €	1 097,00 €	Caution
Collectif Reinier	6 615,20 €	2 660,00 €	Contribution charges locatives
Collectif Néné	390,00 €	225,00 €	Cotisation
Collectif Aïssatou	3 332,50 €	20,00 €	Don anonyme
Collectif Ismaïl	350,00 €	170,00 €	Don fête des hôtes
		5 008,00 €	Don periodique
		6 143,00 €	Don ponctuel
		20,00 €	Fonctionnement
		50,00 €	Transfert de fonctionnement
		200,00 €	Vente
		2 000,00 €	Virt depuis compte épargnes
Total général	16 014,14 €	22 011,06 €	Total général

Réalisation 2022 (3/3)

Dépenses			Recettes	
Total général	16 014,14 €		22 011,06 €	Total général
En banque au 31/12/2022	5 909,09 €			
Reste à percevoir	109,00 €			
Reste à payer	-21,17 €			
Bilan	22 011,06 €		22 011,06 €	Bilan
Frais de transport	4 993,11 €		4 993,11 €	Dons frais de transport
Ramasses alimentaires	2 720,76 €		2 720,76 €	Dons ramasses alimentaires
Ramasses non alimentaires	686,65 €		686,65 €	Dons ramasses non alimentaires
Bilan général	30 411,58 €		30 411,58 €	Bilan général
Cautions			1 685,00 €	
Placement Livret A associatif			12 228,90 €	



Conclusion sur l'exercice 2022

- L'écart entre recettes et dépenses est donc de 5996.92€ correspondant au bénéfice **virtuel** de l'exercice 2022
- Si nous enlevons le solde 2021 de 4418.06€ et les 2000€ transférés du compte épargne vers le compte courant,
- le bénéfice 2022 se transforme en déficit à hauteur de 421.14€.



Budget prévisionnel Perspectives 2023

- Si nous ne faisons rien de plus → 12 mois de fonctionnement
- Il faut donc AGIR
 - Assurer la pérennité de l'association
 - Augmenter le nombre d'adhérents et de donateurs
 - Trouver des subventions
 - Augmenter notre visibilité (être mieux connu au niveau national)
 - RENFORCER NOTRE COMMUNICATION
 - DEVELOPPER LE PARTENARIAT
 - Avoir des projets
 - Deux concerts les 13 et 14 mai 2023
 - Nouvelle(s) famille(s) à soutenir
 - Ramasse non alimentaire à poursuivre
 - TROUVER DES BENEVOLES

Prévisionnel 2023

- Chiffres clés prévisionnels

Nombre de membres	Actifs	Bénévoles	Donateurs
Réalisé 2022	45	21	85
Prévisionnel 2023	50	25	110
Evolution 23/22	111%	119%	129%

	Dons	Don moyen	Collectifs
Réalisé 2022	11 341,00€	133,42€	5
Prévisionnel 2023	21 200,00€	192,73€	7
Evolution 22/21	187%	144%	140%

Budget prévisionnel 2023

Dépenses		Recettes	
Asso	400,00 €	5 900,00 €	En banque au 31/12/2022
Collectif Maïa-Méri	2 240,00 €	3 000,00 €	Contribution charges locatives
Collectif Néné	0,00 €	250,00 €	Cotisation
Collectif Reinier	7 840,00 €	8 500,00 €	Don periodique
Collectif Ismaïl	0,00 €	9 700,00 €	Don ponctuel
Collectif Jennet	8 880,00 €	8 400,00 €	SUBVENTIONS
Collectif Aïssatou	9 948,00 €	3 000,00 €	Concerts et autres manifestations
Autres collectifs	8 400,00 €		
Total général	37 708,00 €	38 750,00 €	Total général
En banque au 31/12/2023	1 042,00 €		
Bilan	38 750,00 €	38 750,00 €	Bilan
Frais de transport	5 000,00 €	5 000,00 €	Dons frais de transport
Ramasses non alimentaires	2 000,00 €	2 000,00 €	Dons ramasses non alimentaires
Bilan général	45 750,00 €	45 750,00 €	Bilan général
Immobilisé - Caution		2 185,00 €	
Placement Livret A associatif		12 228,90 €	